



**LEGENDE :**

**U ZONES URBAINES**

- UA : Zone urbaine de centre-village
- UAp : Zone du Prieuré
- UB : Zone urbaine pavillonnaire
- UBh et UBL : Zone urbaine à vocation hôtelière, et zone à vocation de logements sociaux
- Uh : Zone urbaine où les constructions sont possibles dans les dents creues
- Uhc : Zone urbaine de valorisation du château
- UE : Zone urbaine pour les équipements publics
- UEgv : Zone urbaine pour les gens du voyage
- UEgvs : Zone urbaine pour les gens du voyage sédentarisés
- UEgvc : Zone urbaine destinée uniquement à l'accueil d'installations liées au cirque pendant les périodes de repos
- UX : Zone urbaine d'activités industrielles
- UXc : Zone urbaine commerciale
- UXd : Zone urbaine d'activités de la déchetterie
- UXa : Zone urbaine d'activités industrielles de RTE

**AU ZONES D'URBANISATION FUTURE**

- 1AU, 1AUa, 1AUb : Zone à urbaniser (court et moyen terme)
- 2AU : Zone à urbaniser (long terme)
- 1AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle, artisanale de service et commerciale
- 2AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle (long terme)

**A ZONES AGRICOLES**

- A : Zone agricole
- trame dédiée à la carrière
- Ap : Zone agricole pour le Pony Club

**N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

- N : Zone naturelle
- Nj : Zone naturelle de jardins familiaux
- Nci : Zone naturelle dédiée au cimetière israélite
- Nh et Nha : Zone naturelle de hamaux. En zone Nha, les extensions et constructions quelconques sont strictement interdites.
- Np : Zone naturelle protégée pour les corridors

**TRAMES SPECIFIQUES :**

- Emplacements Réservés (L.123-1-5-8° du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements Réservés pour le CFAL
- Périmètre immédiat des puits de captage
- Périmètre rapproché des puits de captage
- Périmètre du L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5-16° du Code de l'Urbanisme (ZON PUS, PLS, PLAL, PSLA)
- Zone rouge non constructible
- Zone bleue constructible avec prescriptions
- Zone verte dite de vigilance avec recommandations

**ELEMENTS D'INFORMATION DIVERS**

- Linéaire commercial
- Élément végétal repéré au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment repéré au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Etiquette des bâtiments repérés au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- ← Plans d'alignement (voir pièce du dossier de PLU)
- Bâtiment non cadastré positionné à titre indicatif

Fond cadastral : Plan Cadastral Informatif (DCFP - 10/2019)

N°	Destination	superficie approchée (en m²)	bénéficiaire
1	Extension cimetière	1995 m²	Commune
2	Extension parking cimetière	1364 m²	Commune
3	Contrôle des crues, bassin de rétention	10 167 m²	Commune
4	Aménagement voirie Impasse de Pré Mayeux	1 239 m²	Commune
5	Création de jardins familiaux	22 314 m²	Commune
6	Aménagement de la voirie	1 325 m²	Commune
7	Aménagement de la voirie d'accès à la salle polyvalente	779 m²	Commune
8	Aménagement piétonnier	4 651 m²	Commune
9	Création de voirie et cheminements piétons	169 m²	Commune
10	Création de la voirie piétonne	621 m²	Commune
11	Equipements sportifs et de loisirs	23 116 m²	Commune
12	Stationnement et voirie (près de Carrier)	5 668 m²	Communauté de communes
13	Aménagement voirie et chemin piéton	1 467 m²	Commune
14	Chemin d'accès à la Seraine (Garratières)	506 m²	Commune
15	Chemin piéton Rue Guinet	600 m²	Commune
16	Stationnement Rue Guinet	670 m²	Commune
17	Chemin piéton (entre les deux parcs)	152 m²	Commune
18	déversoir Seraine (Prieuré)	126 m²	Commune
19	Aménagement voirie (rue des écoles)	527 m²	Commune
20	Stationnement (croisement rue des marais et rue centrale)	540 m²	Commune
21	Evacuation des eaux torrentielles	1 100 m²	Commune
22	Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise partie Nord : raccordement à la ligne actuelle avec fonctionnalité voyageurs	182 811 m²	RF
23	Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise Nord : Fonctionnalité mixte	451 540 m²	RF

